

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	399
Artikel:	Variété : une petite bonne femme d'aujourd'hui
Autor:	Houdayer, Ch.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261037

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avec celui-ci. Pour parvenir aux classes de traitement supérieures, on exige une formation professionnelle complémentaire. A ce second cours les femmes ont accès en nombre moins grand que les hommes. Elles n'en sont néanmoins pas exclues, et l'on rencontre des femmes jusqu'à la 18^e classe de traitement (sur 30).

En Norvège, les femmes employées dans les services postaux bénéficient de la même formation professionnelle et des mêmes traitements que les fonctionnaires masculins. Elles jouissent donc de l'égalité complète, aucune entrave n'est apportée à leur activité. Le service aux guichets est très souvent assumé par des femmes. En revanche, elles ne s'annoncent guère pour le service des ambulants. Dans les emplois supérieurs, on rencontre peu de femmes.

La préparation professionnelle des fonctionnaires postaux est très complète en Norvège, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la lecture du règlement relatif à cet objet. On exige des candidats une culture secondaire, — ce qui est également le cas en Suède et au Danemark.

Dans les pays sus-mentionnés, l'accès des femmes à la carrière postale apparaît donc comme chose toute naturelle et élémentaire. Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour qu'il en soit de même en Suisse?

(Communiqué par l'Office des Professions féminines.)

EN FRANCE

Femmes contribuables, protestez...¹

On sait le vent d'opposition qui souffle actuellement en France contre les nouveaux projets fiscaux du gouvernement, et les grèves momentanées de protestation qui surgissent, tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre, de contribuables. Les suffragistes ne sont pas restées étrangères à ce mouvement; et qui s'en étonnerait? car si les hommes protestent contre des impôts qu'ils estiment injustes, eux ont pourtant en main le moyen de rendre efficace leur réclamation: le bulletin de vote. Alors que les femmes ont un seul droit: payer et se taire.

Faute de bulletin de vote, elles n'ont pas voulu se taire, et le 15 février dernier, un grand meeting de protestation a été organisé à la Salle Wagram, qui a réuni près de 4000 personnes. Dès le début, Mme Brunschwig, qui le présidait, précisa le but poursuivi: non pas refuser l'impôt (comme l'ont fait tant d'Anglaises aux temps héroïques des suffragettes), mais exiger que les sacrifices auxquels les femmes consentiraient pour le pays leur donnent le même droit de contrôle que celui qui possèdent tous les citoyens français. C'est d'ailleurs ce qu'avait déjà réclamé M. Bracke, député, quand, en 1930, il avait déposé à la Chambre un projet de loi exonérant de l'impôt toutes les femmes contribuables, Françaises et étrangères, ne possédant pas leurs droits politiques!

A Mme Brunschwig, qui parla également comme mère de famille et maîtresse de maison, succéderont toute une série d'oratrices, toutes ingénieusement choisies pour représenter différents milieux féminins, où les femmes travaillent, contribuent à la vie économique du pays, payent de lourdes sommes

au fisc,... et n'ont pas un mot à dire, ni sur l'emploi fait de leur argent, ni sur le choix de ceux qui manient cet argent! On entendit successivement ainsi une femme ingénieur, une couturière (Mme Coulmy), une femme professeur (Mme Rebours), une journaliste (Mme Louise Weiss), une automobile (Mme Odette Simon), une artiste, une commerçante, une cultivateuse, une femme médecine (Mme Thüller-Landry), une modiste de grand luxe, une femme chef d'industrie, une femme fonctionnaire, une romancière, une avocate, et enfin une aviatrice! sous la forme d'un message envoyé par Mme Maryse Bastié, l'aviatrice française bien connue, partie le matin même pour l'Afrique du Nord. Enfin, après que l'Assemblée eût pris connaissance des messages de sympathie de nombreux parlementaires (dont deux, MM. Bracke et Chabrun, avaient été présents), la résolution suivante fut votée à l'unanimité:

«Les quatre mille personnes réunies en meeting salle Wagram, le 15 février 1933;

Considérant qu'il est injuste que les femmes Françaises paient des impôts sans avoir pu faire discuter par leurs représentants au Parlement ni le montant et la répartition de ces impôts, ni l'emploi des fonds ainsi reçus par l'Etat; Protestent contre la subordination civique et politique dans laquelle sont tenues les femmes et exigent la reconnaissance immédiate de leurs droits au nom de la justice et dans l'intérêt du pays.»

Cette résolution pouvait paraître un peu académique après les exposés si frappants de quelques-unes de ces femmes chefs d'entreprises, maître de forges, directrices d'affaires considérables, et par conséquent contribuables considérables. Mais voici que l'affaire s'est corsée: après une longue discussion, au cours de laquelle les arguments en présence furent soigneusement pesés, le Comité Central de l'Union Française pour le Suffrage adopta l'ordre du jour suivant, qui va plus loin que la résolution de la Salle Wagram, et dont la grande presse a déjà parlé:

«Considérant que les Françaises se sont toujours montrées des citoyennes dignes de la confiance de la nation; qu'elles sont prêtes une fois de plus à faire au pays les sacrifices nécessaires, sous la forme de l'effort fiscal considérable exigé actuellement de tous les citoyens;

«Mais considérant qu'il est injuste que les femmes payent des impôts sans avoir pu faire discuter par leurs représentants au Parlement, ni en contrôler l'emploi; qu'elles réclament leurs droits politiques vainement depuis un grand nombre d'années, et ont toujours employé à cette fin les méthodes les plus pacifiques, et qu'elles regrettent profondément de devoir modifier cette situation;

«Décidé pourtant, au cas où les droits politiques ne leur seraient pas accordés dans le plus bref délai, d'organiser méthodiquement, à travers le pays, parmi les femmes contribuables, le recueil collectif de l'impôt.»

Pour mettre en pratique cet ordre du jour, une campagne intense va être organisée dans toute la France, distribution de tracts, dé-marches personnelles auprès des femmes contribuables, constitution de cadre dans lesquels enrôler les nouvelles venues, etc., etc. La Conférence de Marseille de l'Alliance va coïncider en plein avec cette activité et nous ne pouvons que souhaiter qu'elle lui soit favorable. Car nous allons sans doute assister en France au début d'une action suffragiste de grande envergure.

J. GUEYBAUD.

P. S. L'an dernier déjà, Mme Legrand-Falco, bien connue par la campagne persévérente dont elle a pris la tête à travers la France contre le système inique autant que dangereux et désuet de la maison de tolérance, avait adressé au Contrôleur des contributions la lettre suivante:

Monsieur le Contrôleur,

Je vous remercie vivement des renseignements que vous m'avez envoyés et j'adresse le montant total de mes impôts au percepteur.

Je m'exécute scrupuleusement cette année encore, mais vous n'êtes sans doute pas sans ignorer qu'il est fortement question, dans les milieux féministes, de refuser l'impôt si on refuse aux femmes le droit de vote. Dans le cas où le Sénat persisterait cette fois encore dans son attitude et que nos groupements soient amenés, pour l'an prochain, à envisager le refus de l'impôt, je dois vous dire, Monsieur le Contrôleur, que dans ce je me conformerais aux décisions prises à la majorité.

Veuillez recevoir, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

M. LEGRAND-FALCO,
Vice-Présidente du Conseil National
des Femmes Françaises.

A travers la presse

Le féminisme et l'Union Interparlementaire

Du numéro de décembre 1932 du *Bulletin* de l'Union Interparlementaire, nous détachons d'une étude sur l'activité de la dernière Assemblée de la S.D.N., ce paragraphe qui intéresse l'ordre du jour suivant, qui va plus loin que la résolution de la Salle Wagram, et dont la grande presse a déjà parlé:

S'il est une institution qui ait fait une expériencede concluante au sujet de la collaboration des femmes à l'organisation de la paix, c'est bien l'Union interparlementaire, dont toutes les conférences, depuis la fin de la guerre, ont compté des représentants des deux sexes. Expérience concluante parce que des femmes appartenant aux partis de droite et aux partis de gauche ont pris une part active et remarquable à tous les travaux de l'Union, aussi bien en ce qui concerne les problèmes politiques et économiques que dans le domaine social et humanitaire. N'attend-on pas à la dernière Conférence une femme, restée le seul représentant de son Groupe à Genève, défendre l'attitude du son pays dans une question vitale avec un talent et un tact qui provoqueront l'admiration d'une assemblée presque entièrement acquise à des conceptions différentes? Ajoutons d'ailleurs que l'Union ne s'est pas montrée ingrate envers les femmes, puisqu'elle leur a permis de monter pour la première fois à des tribunes qui leur sont encore interdites, celles du Sénat français, de la Chambre des Députés roumaine et du Conseil national

Et après avoir analysé les débats sur cette question de la collaboration des femmes (dont nous avons en leur temps donné connaissance à nos lecteurs) et cité tout au long la résolution votée, et que nous avons également publiée¹, le *Bulletin* de l'Union Interparlementaire conclut en ces termes:

Bien que cette résolution n'ait rien d'original, elle marque cependant une étape de la Société des Nations vers l'universalité, non pas des Etats cette fois-ci, mais des âmes, ce qui est aussi bien évidemment mieux.

Bravo!

¹ Voir le *Mouvement*, No. 389.

Mortalité infantile

Sur 100 enfants nés vivants, en Suisse, 15 mourraient dans la première année en 1900, 9 en 1920, 5 en 1930.

Le taux de la mortalité infantile tend donc à s'abaisser régulièrement dans notre pays. Il baisse plus fortement dans les centres urbains ou des régions industrielles qu'à la campagne ou dans les régions montagneuses. A quoi peut-on attribuer cette situation qui s'améliore d'année en année? Sans aucun doute nos bébés meurent plus rarement depuis qu'existent chez nous les cours de puériculture, les consultations gratuites pour nourrissons, les pouponnières.

Comparons la mortalité que nous trouvons dans les pouponnières avec celle rencontrée dans les familles:

Mortalité des pouponnières sous contrôle médical, où l'on reçoit des poupons jusqu'à l'âge d'un an: 1 à 1,5 % enfants par année.

Mortalité des bébés élevés chez les parents: 5,1 %.

Mortalité des illégitimes placés dans des familles: 10 %.

Ces chiffres sont éloquents et prouvent comment sont nécessaires toutes les œuvres qui pénètrent dans la famille, les infirmières-visiteuses par exemple. L'éducation des futures mamans doit avoir lieu dès le jeune âge, dans les écoles ménagères, puis dans les consultations gratuites pour nourrissons, principalement dans les campagnes. Enfin, nous ne saurons trop recommander à nos jeunes filles — à la ville comme à la campagne — de suivre les cours de puériculture donnés par des médecins sous les auspices de sociétés de sœurs ou des sections de la Croix-Rouge; c'est dans ces cours, dont les heures de pratique sont dirigées par des infirmières ou par des sages-femmes, que nos jeunes filles apprendront à soigner et à élever sainement leurs petits enfants.

(La Croix-Rouge.)

Le service domestique en Suisse

(Suite et fin)

Vacances. — La question des vacances dans le service domestique ne donne lieu qu'à fort peu de reclamations. D'une façon générale, on admet partout que les employées de maison ont droit chaque année à quelques jours de congé. La durée des vacances est fixée par l'usage local et comporte ordinairement de 8 à 15 jours. Comme les gages de ces employées consistent en prestations en espèces et en nature, ils devraient être acquittés dans leur totalité, c'est-à-dire par une somme correspondant au montant habituel, plus une indemnité pour la nourriture et le logement.

Salaire. — La question du salaire est fixée d'une façon assez arbitraire. On n'a tenu généralement pas compte des connaissances professionnelles et des années de service. Il y aurait certainement intérêt pour les deux parties à arriver à une unification des salaires.

Nourriture et logement. — Les plaintes dans ce domaine ont beaucoup diminué. Les maîtresses de maison comprennent qu'une

¹ Voir les précédentes numéros du *Mouvement*.

homme a bu un coup!... Je ne veux pas!... Oh! papa, crie Riquette en tordant ses petites mains de colère et de désespoir, serai-je forcée de me marier?...

Papa la prend sur ses genoux, la calme doucement, tout en intimant à Paulot, d'un regard, l'ordre de se taire, pour l'instant, et de sortir.

— Non, ma petite fille, non!... Puis, avec un rire tendre: «Mais il y a tout de même de bons maris!... Naîmerais-tu pas en avoir un qui ressemble... à ton père?...»

— Oh! si, fait Riquette en se blottissant, toute calme, contre l'épouse protectrice, «Si!... seulement (et la confidence s'achève très bas, dans l'oreille même du papa), seulement, je voudrais qu'il m'aide au ménage au moins le dimanche, pour que je sois prête assez tôt pour aller avec mon papa!»

(*L'Ami du Foyer*). Ch. HOUDEYER.



Que lisons-nous?

Septième liste de livres pour celles qui aiment lire, mais ne savent souvent pas quelles livres choisir

(Pour les listes précédentes, voir le *Mouvement*, Nos. 367, 370, 376, 380, 383, et 384.)

PAULE HENRY-BORDEAUX: *Fantômes d'Ecosse*. 12 fl. Dr. E. BLANCHOD: *Randonnée africaine*. 7.50 ff.